

Compte rendu des votes de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021 en vertu de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Vianney RASKIN a été élu secrétaire de séance et a donné lecture des pouvoirs.
Approbation du procès-verbal du 10 février 2021 : adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

BUDGET 2021

N°1 POUVOIRS DU MAIRE - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE POUR LES ANNEES 2021 A 2026

Le Conseil Municipal a décidé :

- Pour les années 2021 à 2026, définir la politique d'endettement, déterminer le profil de la dette et recourir aux produits de financement à court, moyen et long terme selon les dispositions susmentionnées ;
- Pour les années 2021 à 2026, donner délégation à Monsieur le Maire en matière de gestion de la dette et de l'autoriser à souscrire, pour les besoins de trésorerie de la collectivité, une ligne de trésorerie pour un montant maximal de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) selon les dispositions susmentionnées, lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné et du gain financier espéré, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats et les opérations de couverture répondant aux conditions susmentionnées, définir le type d'amortissement et procéder éventuellement à un différé d'amortissement, procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés ou à des consolidations, passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, allonger la durée du prêt et modifier la périodicité et le profil de remboursement, procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours avec ou sans indemnités compensatrices selon les termes convenus avec l'établissement bancaire, contracter tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus dans la limite des montants votés, et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques susmentionnées.

En outre, dans l'intérêt de la collectivité, et dans les limites et conditions fixées ci-dessus, Monsieur le Maire pourra décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Adopté à la MAJORITE (36 pour dont 6 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY - 3 abstentions : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT).

N°2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL DE PUTEAUX DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE SURESNES ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT MUNICIPAL - EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal a décidé :

- De constater que le compte de gestion du budget principal et celui du Restaurant Municipal, dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal de Puteaux n'appellent ni réserves ni observations.

Résultats budgétaires de l'exercice

02300 - VILLE DE SURESNES - BUDGET PRINC

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	59 610 724,08	136 833 793,00	196 444
Titres de recette émis (b)	32 351 045,26	128 749 852,11	161 100
Réductions de titres (c)	282 933,34	8 291 197,54	8 574
Recettes nettes (d = b - c)	32 068 111,92	120 458 654,57	152 526
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	59 610 724,08	136 833 793,00	196 444
Mandats émis (f)	32 842 481,79	108 374 191,14	141 216
Annulations de mandats (g)	404 275,57	5 372 983,02	5 777
Depenses nettes (h = f - g)	32 438 206,22	103 001 208,12	135 439
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		17 457 446,45	17 087
(h - d) Déficit	370 094,30		

Résultats budgétaires de l'exercice

02303 - RESTAURANT DU PERSONNEL

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		364 906,00	364 906,00
Titres de recette émis (b)		301 338,11	301 338,11
Réductions de titres (c)		2 992,00	2 992,00
Recettes nettes (d = b - c)		298 346,11	298 346,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		364 906,00	364 906,00
Mandats émis (f)		302 157,07	302 157,07
Annulations de mandats (g)		3 810,96	3 810,96
Depenses nettes (h = f - g)		298 346,11	298 346,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Adopté à l'UNANIMITÉ

N°3 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Principal et du budget annexe du Restaurant municipal

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL

<input type="checkbox"/> Section de fonctionnement	
◆ Excédent – Autofinancement disponible	37 576 375,22 €
<input type="checkbox"/> Section d'investissement	
◆ Besoin de financement couvert par l'autofinancement disponible	17 317 528,46 €
Excédent de clôture – Autofinancement net après clôture	20 258 846,76 €

Adopté à la MAJORITE (33 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY - 6 abstentions dont 1 pouvoir : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI).
Monsieur le maire ne prend pas part au vote

BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL

<input type="checkbox"/> Section de fonctionnement	
◆ Excédent – Autofinancement disponible	0,00 €
Excédent de clôture	0,00 €

Adopté à la MAJORITE (39 POUR dont 5 pouvoirs - 1 CONTRE : V. BARNY).
Monsieur le maire ne prend pas part au vote

N°4 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	37 576 375,22 €
◆ Sur la section d'investissement Pour couvrir le besoin de financement <i>Chapitre 10, article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »</i>	17 317 528,46 €
◆ Sur la section de fonctionnement En réserve disponible <i>Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté</i>	20 258 846,76 €

Adopté à la MAJORITE (40 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY).

N°5 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Le Conseil Municipal a décidé :

Ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et de les porter à :

- 26,10 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 112,80% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Adopté à la MAJORITE (31 pour dont 3 pouvoirs - 10 contre dont 1 pouvoir : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI, Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT, V. BARNY).

N°6 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé :

De voter par chapitre le budget primitif pour l'exercice 2021 du budget principal du Restaurant municipal.

- **Budget principal : 201 454 756,50 €**

Budget principal	Propositions nouvelles	Reports 2020	Résultats reportés	Budget 2021
<u>Section d'investissement</u>				
DEPENSES	40 168 549,44 €	10 055 228,34 €	10 688 112,72 €	60 911 890,50 €
RECETTES	40 168 549,44 €	3 425 812,60 €	17 317 528,46 €	60 911 890,50 €
<u>Section de fonctionnement</u>				
DEPENSES	140 542 866,00 €	0,00 €	0,00 €	140 542 866,00 €
RECETTES	120 284 019,24 €	0,00 €	20 258 846,76 €	140 542 866,00 €

Adopté à la MAJORITE (35 pour dont 3 pouvoirs - 1 contre V. BARNY - 6 abstentions dont 1 pouvoir : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI).

De voter par chapitre le budget primitif pour l'exercice 2021 du budget annexe du Restaurant municipal.

- **Budget annexe du Restaurant municipal : 400 999,00 €**

Restaurant Municipal	Propositions nouvelles	Reports 2020	Résultats reportés	Budget 2021
<u>Section de fonctionnement</u>				
DEPENSES	400 999,00 €	0,00 €	0,00 €	400 999,00 €
RECETTES	400 999,00 €	0,00 €	0,00 €	400 999,00 €

Adopté à la MAJORITE (35 pour dont 3 pouvoirs - 1 contre V. BARNY - 6 abstentions dont 1 pouvoir : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI).

N°7 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement aux organismes suivants pour l'année 2021, à l'exception du Club Longchamp, de la Nouvelle gamme, des Touristes de Suresnes, du Tennis des Houtraits, de la Courte échelle, du Comité d'animation loisirs des chênes et des frais de scolarité hors Suresnes :

Adopté à la MAJORITE (41 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY).

- D'approuver la subvention telle que définie dans la délibération au Club Longchamp :

Adopté à la MAJORITE (40 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY).

Mme F. de Septenville ne prend pas part au vote

- D'approuver la subvention telle que définie dans la délibération à la Nouvelle Gamme :

Adopté à la MAJORITE (36 pour dont 3 pouvoirs - 4 contre : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT, V. BARNY).

Madame K. Verin-Satabin en tant que mandataire de M. O. Cousseau et M. L-M. Bonne ne prennent pas part au vote

- D'approuver la subvention telle que définie dans la délibération aux Touristes de Suresnes :

Adopté à la MAJORITE (40 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY).

Mme V. Barboille ne prend pas part au vote

- D'approuver la subvention telle que définie dans la délibération au tennis des Houtraits et à la Courte échelle :

Adopté à la MAJORITE (40 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY).

M. J. Prévost ne prend pas part au vote

- D'approuver la subvention telle que définie dans la délibération au Comité d'animation loisirs des chênes

Adopté à la MAJORITE (40 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY).

Mme A. Boonaert ne prend pas part au vote

- D'approuver l'attribution des frais de scolarité des école privées hors Suresnes :

Adopté à la MAJORITE (35 pour dont 3 pouvoirs – 1 contre : V. BARNY - 6 abstentions dont 1 pouvoir : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI).

N°8 APUREMENT DU COMPTE 1069

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'apurement du compte 1069.

Adopté à la MAJORITE (41 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY).

N°9 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES

Le Conseil Municipal a décidé :

- De prendre acte des acquisitions et des cessions immobilières 2020.

FINANCES ET REGLEMENTATION

N°10 FIXATION DES TARIFS DES ESPACES PUBLICITAIRES DU SURESNES MAG, A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2021

Le Conseil Municipal a décidé :

- De fixer les tarifs applicables aux espaces publicitaires du Suresnes Mag à compter du 1^{er} juillet 2021, comme énoncés ci-dessous :

		Version papier
Pages intérieures		
1/8ème de page	95 x 60	379€
1/4 de page	95 x 135	660€
1/2 page	200 x 135	989€
1 page	200 x 280	1813€
1/3 de page	200 x 90	825€
1/6ème de page	95 x 90	495€
Autres formats		
1/12ème de page	95 x 40	281€
1/16ème de page	95 x 30	202€
2ème & 3ème couverture		
1/2 page	299 x 135	1154€
1 page	200 x 280	2109€
4ème couverture		
1/2 page	200 x 135	1236€
1 page	200 x 280	2276€

Adopté à l'UNANIMITE

N°11 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTRATS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'autoriser l'adhésion de la ville au groupement de commandes ayant pour objet de permettre à ses membres de bénéficier, à hauteur de leurs besoins propres, de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la passation du marché principal et de prestations : d'assurances, juridiques, de fournitures et de maintenance informatiques, de fournitures administratives, de formation du personnel, d'assistance à la mise en place du RGPD, de prévention et de sécurité au travail, de médecine professionnelle, d'élaboration du document unique, d'archivage et de stockage,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer et notifier les marchés susvisés au nom de la Commune de Suresnes, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

Adopté à la MAJORITE (41 pour dont 4 pouvoirs-1 contre : V. BARNY).

N°12 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES DE SURESNES

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la constitution du groupement de commande entre la Ville de Suresnes, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement et tout document afférent,
- D'autoriser le coordonnateur à signer et notifier les marchés susvisés au nom de la Commune de Suresnes, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

Adopté à l'UNANIMITE

N°13 APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT AVEC LE DEPARTEMENT RELATIF A L'INDEXATION SUR L'INFLATION DES ENVELOPPES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'avenant au « contrat de développement Département – ville de Suresnes », instaurant une révision annuelle des enveloppes en fonctionnement indexée sur l'inflation ;
- D'autoriser le Maire à le signer

Adopté à l'UNANIMITE

RELATIONS INTERNATIONALES

N°14 AIDE POUR L'EXTENSION DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DU LYCEE DUTTY BOUKMAN DU CAP-HAÏTIEN

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la convention-cadre pour la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités du lycée Dutty Boukman du Cap-Haïtien,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents,
- D'approuver le versement d'une subvention de 16 000 € à l'Alliance française du Cap-Haïtien.

Adopté à l'UNANIMITE

N°15 PARTICIPATION DE LA VILLE DE SURESNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS SURENOIS AYANT ETE ADMIS DANS LES ECOLES PRIVEES AU COURS DE L'ANNEE 2020/2021

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter le remboursement aux communes ou aux écoles sous contrat désignées dans la liste ci-dessous, des frais de scolarité occasionnés par la fréquentation au sein de ces établissements d'enfants suresnois au cours de l'année scolaire 2020/2021, à l'exception de l'école Frassati (Apprentis d'Auteuil),
- La participation de la Ville sera versée au vu des états nominatifs fournis par les écoles.

Adopté à la MAJORITE (35 pour dont 3 pouvoirs - 7 contre dont 1 pouvoir : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, M. X. IACOVELLI, V. BARNY).

- D'accepter le remboursement des frais de scolarité pour l'école Frassati (Apprentis d'Auteuil),
- La participation de la Ville sera versée au vu des états nominatifs fournis par l'école.

Adopté à la MAJORITE (41 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY).

Ecole	Nb d'élèves	Taux	Total
La source 11 rue Ernest Renan 92190 Meudon	1	762,25	762,25
Ecole Frassati (Apprentis d'Auteuil) 57 avenue de Lorraine 78110 Le Vésinet	1	762,25	762,25
Ecole Sainte Croix 44 boulevard Victor Hugo 92220 Neuilly Sur Seine	8	762,25	6 098,00
Ecole Rabam 11 rue des abondances 92100 Boulogne	16	762,25	8 384,75
Ecole St Joseph 26 rue Godefroy 92800 Puteaux	11	762,25	8 384,75
Ecole Beth Loubavitch 49 rue petit 75019 Paris	4	762,25	3 049,00
Ecole St Charles Notre Dame 92500 Rueil Malmaison	4	762,25	3 049,00
Ecole Charles Péguy 92500 Rueil Malmaison	17	762,25	12 958.25
TOTAL	62		47 259.50

N°16 REMBOURSEMENTS INTERCOMMUNAUX DES FRAIS DE SCOLARITE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter les demandes de remboursement présentées par les communes recevant dans leurs établissements des enfants suresnois, sur la base de 762,25 € par enfant,
- De réclamer aux communes dont nous accueillons les enfants le même montant, conformément au principe de réciprocité,
- Dans l'hypothèse où certaines communes proposeraient un autre taux de remboursement, accepter ledit taux dans la limite de 762,25 € et le facturer à ces communes, conformément au principe de réciprocité.

Adopté à l'UNANIMITE

Ville		Elémentaire	taux	Maternelle	Elémentaire
Boulogne Billancourt		2	762,25	0,00	1 524,50
Courbevoie		4	762,25	3 049,00	3 049,00
Garches		2	762,25	0,00	1 524,50
Issy Les Moulineaux		1	762,25	0,00	762,25
Meudon		1	762,25	0,00	762,25
Neuilly		3	762,25		
Paris		2	762,25		
Rueil Malmaison		3	762,25	762,25	2 286,75
Saint Cloud		48	762,25	8 384,75	36 588,00
Saint Germain en laye		1	762,25	0,00	762,25
Vaucresson		1	762,25	0,00	762,25
TOTAL 87 enfants suresnois		68		12 196,00	48 021,75
				60 217,75	

Ville		Elémentaire	taux	Maternelle	Elémentaire
Argenteuil		1	762,25	762,25	762,25
Boulogne Billancourt		1	762,25	762,25	762,25
Chapet		1	762,25	0,00	762,25
Chatou		1	762,25	0,00	762,25
Clichy		1	762,25	0,00	762,25
Garches		1	762,25	0,00	762,25
La Celle Saint Cloud			762,25	1 524,50	0,00
Maurepas		1	762,25	762,25	762,25
Nanterre		17	762,25	6 098,00	12 958,25
Paris			762,25	762,25	0,00
Puteaux		4	762,25	762,25	3 049,00
Rocquencourt			762,25	762,25	0,00
Rueil Malmaison		30	762,25	9 147,00	22 867,50
Saint Cloud		3	762,25	762,25	2 286,75
Sartrouville		1	762,25	762,25	762,25
TOTAL : 92 enfants non suresnois		62		22 867,50	47 259,50
				70 127,00	

N°17 MODIFICATION DE LA ZONE VERTE DU PLAN DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'extension de la zone verte aux rues ci-dessous :
- Le tronçon de la Route des Fusillés de la Résistance 1940-1944 entre la rue des Bochoux et le boulevard Washington ;
- Le tronçon du boulevard Washington entre la rue des Chèvremonts (Nanterre) et l'avenue Franklin Roosevelt ;
- La rue Guillemette Faussart ;
- Le tronçon de la rue Paul Bert entre la rue de la Passerelle et la rue du Chevalier de la Barre.

Adopté à la MAJORITE (32 pour dont 3 pouvoirs - 10 contre dont 3 pouvoirs : N. D'ASTA, M. P. GENTIL, M^{me} K. VERIN-SATABIN, Mme O. COUSSEAU, M^{me} S. EL-BAKKALI, M. X. IACOVELLI, Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT, V. BARNY).

N°18 MODIFICATION DU REGIME DES DROITS DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver pour la zone rouge les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} mai 2021 (le stationnement étant payant à Caron-Jaurès : du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00, et le dimanche de 9h00 à 12h30 et au Centre-ville : du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00) :

Adopté à la MAJORITE (32 pour dont 3 pouvoirs - 10 contre dont 3 pouvoirs : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI, Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT, V. BARNY).

ZONE ROUGE	Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017	Nouveaux Tarifs à compter du 1^{er} mai 2021
Un quart d'heure	Gratuit	Gratuit
30 minutes	0,70 €	0,90 €
1h	1,40 €	1,60 €
2h	2,80 €	3,20 €
3h	5,00 €	7,00 €
4h	8,00 €	12,00 €
4h15	8,50 €	15,00 €
4h30	9,30 €	20,00 €
4h45	10,20 €	27,00 €
5h	11,00 €	35,00 € (montant du FPS : 35€)
6h	14,00 €	
7h	17,00 €	
8h 30 minutes	23,00 €	
En août et les jours fériés	Gratuit	Gratuit

Adopté à la MAJORITE (32 pour dont 3 pouvoirs - 10 contre dont 3 pouvoirs : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI, Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT, V. BARNY).

- ❑ D'approuver la limitation de la durée du stationnement payant à 5 heures en zone rouge à compter du 1^{er} mai 2021,
- ❑ Les véhicules contrevenants peuvent ainsi faire l'objet de deux forfaits de post stationnement par jour en fonction de la durée de validité du stationnement payant,
- ❑ D'approuver le maintien de la gratuité du stationnement de tout professionnel de santé en zone rouge sous réserve de validation du dossier rempli auprès des services de la ville,
- ❑ D'approuver à compter du 1^{er} mai 2021, la fixation du montant du forfait post-stationnement (FPS) à la somme de 35 euros en zone rouge,
- ❑ D'approuver les tarifs suivants en zone verte à compter du 1^{er} mai 2021, le stationnement étant payant du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 :

ZONE VERTE	Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017	Nouveaux Tarifs à compter du 1^{er} mai 2021
Un quart d'heure	Gratuit	Gratuit
30 minutes	0,70 €	0,90 €
1h	1,40 €	1,60 €
2h	2,80 €	3,20 €
3h	4,50 €	5,50 €
4h	6,00 €	9,00 €
5h	8,00 €	12,00 €
6h	11,00 €	16,00 €
7h	14,00 €	22,00 €
8h	16,00 €	30,00 €
8h 30 minutes	18,00 €	35,00 € (montant du FPS : 35 €)
En août et les jours fériés le stationnement est gratuit		

Adopté à la MAJORITE (32 pour dont 3 pouvoirs - 10 contre dont 3 pouvoirs : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI, Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT, V. BARNY).

- ❑ D'approuver la fixation du montant du forfait post stationnement à la somme de 35 euros en zone verte à compter du 1^{er} mai 2021,
- ❑ D'approuver le maintien de la gratuité du stationnement de tout professionnel de santé en zone verte sous réserve de validation du dossier rempli auprès des services de la ville,
- ❑ D'approuver le régime des abonnements en zone verte à compter du 1^{er} mai 2021 pour les résidents et professionnels ci-dessous :

RESIDENT	Tarifs abonnement depuis le 1^{er} janvier 2017	Tarifs des abonnements à compter du 1^{er} mai 2021
La journée	0,50 €	0,50 €
La semaine	2,50 €	2,50 €
Le mois	12,00 €	12,00 €
L'année	120,00 €	120,00 €
PROFESSIONNEL Actifs ou bénévoles de toute entreprise, administration, organisme, ayant son siège ou un établissement à Suresnes et ne bénéficiant pas de parking dédié au personnel (pas plus de 3 abonnements par entité), ainsi que tout travailleur indépendant (professionnels libéraux, etc.), ayant son adresse de domiciliation professionnelle à Suresnes (un abonnement par personne physique).	Tarifs actuels	Nouveaux Tarifs des abonnements à compter du 1^{er} mai 2021
Le mois	24,00 €	29,00 €
L'année	240,00 €	290,00 €

N°19 AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public du stationnement sur voirie,
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°5 et tout acte y afférent avec le délégataire Transdev Park Suresnes.

Adopté à la MAJORITE (32 pour dont 3 pouvoirs - 10 contre dont 3 pouvoirs : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI, Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT, V. BARNY).

N°20 PROTOCOLE D'ACCORD AVEC TRANSDEV PARK SURESNES

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le protocole d'accord entre la Ville de Suresnes et Transdev Park Suresnes,
- D'autoriser le Maire à le signer et tout document afférent.

Adopté à la MAJORITE (32 POUR dont 3 pouvoirs - 4 CONTRE : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT, V. BARNY - 6 ABSTENTIONS dont 3 pouvoirs : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, S. EL-BAKKALI, O. COUSSEAU, X. IACOVELLI).

N°21 APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE PUBLIC ACCORDANT UN PERMIS DE VEGETALISER

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la convention-type de mise à disposition d'espace public accordant un permis de végétaliser,
- D'autoriser le Maire à signer lesdites conventions et tous documents afférents.

Adopté à l'UNANIMITE

N°22 A&B CONSIGNE VELO VELIGO : APPROBATION DE LA TARIFICATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la tarification de la consigne vélo VELIGO comme indiqué ci-dessous (délibération 24A).
 - Un abonnement mensuel de 2 € par mois,
 - Un abonnement annuel de 20 € par an reconductible par demande expresse de l'utilisateur.
- D'approuver les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de la consigne vélo VELIGO (délibération 24B).

Adopté à l'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

N°23 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs en termes de grades,
- De modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'UNANIMITE (3 abstentions : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT).

N°24 CANDIDATURE DE LA VILLE DE SURESNES AU RENOUELEMENT DU LABEL EGALITE PROFESSIONNELLE DELIVRE PAR L'AFNOR

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le renouvellement de la candidature de la ville de Suresnes au Label « Egalité professionnelle » délivré par l'AFNOR,
- D'approuver le contrat de labellisation aux conditions essentielles susmentionnées à passer avec l'AFNOR,
- D'autoriser le Maire à le signer ainsi que tous documents afférents.

Adopté à l'UNANIMITE

N°25 OFFICE DE TOURISME : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le rapport d'activité 2020 de l'Office de tourisme de Suresnes.

Adopté à l'UNANIMITE (6 abstentions dont 3 pouvoirs : N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI)

N°26 RAPPORT D'ACTIVITES DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal a décidé :

- De prendre acte de la présentation des rapports des délégués de service public pour l'année 2019.**

COMMERCE

N°27 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES MARCHES FORAINS

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le règlement intérieur de la commission extra-municipale des marchés forains.

Adopté à l'UNANIMITE

DÉCISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (pour information)

Information du conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée

- N°21002 Approbation d'une convention-type relative à la mise à disposition de locaux dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid 19, au sein du centre de vaccination.
- N°21003 Renouvellement des Adhésions de la Ville de Suresnes à divers associations et organismes pour l'année 2021
- N°21004 Demande de subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du schéma des enseignements artistiques, au titre de l'année 2021
- N°21005 Avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public de mise à disposition de locaux pour les sages-femmes au Centre Médical Municipal Raymond Burgos
- N°21006 Demande de subventions auprès du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du Contrat Local de Sécurité pour l'année 2021
- N°21007 Convention avec l'association Cap Mariage
- N°21008 Démolition du bâtiment Passerelle des Arts situé au-dessus de l'avenue du Général de Gaulle- Dépôt d'une demande de permis de démolir
- N°21009 Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la réhabilitation du pavillon situé 2 rue Frédéric Clavel
- N°21010 Mise à la réforme d'un véhicule municipal
- N°21011 Demande de subventions de la Région pour le Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes
- N°21012 Demande de subvention auprès d'IDFM pour les aménagements de voirie de la ligne de bus 263
- N°21013 Demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France pour la rénovation et la création d'équipements sportifs de proximité en 2021
- N°21014 Signature d'une convention pour l'utilisation de numérisation du Musée national de l'éducation (MUNAE)
- N°21015 Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux au groupe BPO-BIOEPIN
- N°21016 Décision d'ester en justice
- N°21017 Remboursement d'abonnements de l'Ecole d'Arts Plastiques liées aux perturbations de fonctionnements à la suite de la crise sanitaire
- N°21018 Convention de partenariat avec la Mutualité Française
- N°21019 Demande de subvention pour l'extension des jardins du Belvédère

Séance levée à 22h

Fait à Suresnes, le

- 9 AVR. 2021


Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

